



PROGRAMME DE FORMATION

Gérer les réparations locatives

ORGANISATION

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

CONTENU PEDAGOGIQUE



PUBLIC VISE

Toute personne en charge des réparations locatives



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appréhender les droits et obligations des locataires en matière d'entretien du logement
- Identifier les réparations locatives
- Impliquer le locataire en matière de réparations locatives lors de la visite conseil
- Maîtriser la répartition des responsabilités au regard de l'évolution de la jurisprudence afin de prévenir le contentieux



DESCRIPTION

Accueil et recueil des attentes

La réglementation

- Le code civil art.1754
- Le décret des réparations locatives du 26/08/87
- Les droits et obligations réciproques bailleurs/locataires Art.6 & 7 de la loi du 6/07/89

La communication autour des réparations locatives : de l'entrée à la sortie du logement

- Conseils d'entretien / les contrats d'entretien
- La visite de courtoisie
- La visite conseil

Les différents types de désordres

- Usage normal / usage abusif
- Aménagements / transformations
- Dégradation



Le principe de facturation pour préjudice subi

- Les différents outils de chiffrage
- Les accords collectifs
- La grille de vétusté et son application

Synthèse et bilan de la formation

PREREQUIS

Aucun pré-requis

Matériel nécessaire pour les formations à distance :

- Avoir un ordinateur équipé d'une carte son, d'un micro fonctionnel et d'une webcam
- Avoir un accès internet avec un débit permettant la connexion à la classe virtuelle
- Il est recommandé d'utiliser le navigateur Google Chrome

Pour toute question ou demande d'assistance, vous pouvez nous contacter à formation@scet.fr.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples concrets
- Cas pratiques et travaux en sous groupe
- Échanges entre pairs

Supports pédagogiques

Le support de formation sera transmis, en format numérique, à chaque stagiaire.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

En amont de la formation

- Recueil des attentes des stagiaires afin de disposer des informations essentielles au bon déroulé de la formation (profil, niveau, attentes particulières...)
- Auto-positionnement des stagiaires afin d'évaluer le niveau de départ

Tout au long de la formation

- Évaluation des acquis en fonction des objectifs visés avec des questions orales, des exercices, des QCM, des cas pratiques ou mises en situation...

A la fin de la formation

- Auto-positionnement des stagiaires afin de mesurer l'acquisition des compétences
- Questionnaire de satisfaction en ligne